

CONVENTION PLURIPARTENARIALE

CLEF

Entre :

L'Etat,

Représenté par Mme Véronique ISART, sous-préfète de Lunéville,

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

Représentée par sa Directrice, Madame Viviane CHEVALIER,

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Représenté par son Président, Monsieur Michel DINET,

La Ville de Lunéville,

Représentée par son Maire, Monsieur Jacques LAMBLIN,

L'Education Nationale

Représentée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Monsieur Philippe PICOCHÉ.

La MJC Prévert, association porteuse du collectif CLEF

Représentée par son Président, Monsieur Grégory GRANDJEAN,

Préambule

En 1999, dans le cadre du volet prévention du Contrat Local de Sécurité, Monsieur le Sous-Préfet propose au Territoire d'Actions Médico-Sociales de réunir et d'animer un collectif d'associations et d'institutions qui devient la CLEF (Coordination Lunévilloise Enfance Famille), pour « faciliter l'exercice de l'autorité parentale et développer l'esprit citoyen ».

A la même période est créé le dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité) par une circulaire interministérielle datant du 9 mars 1999, réseau visant à soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences.

La CLEF se reconnaît dans cet objectif REAAP et s'inscrit dans ce réseau.

Pour asseoir son fonctionnement dans un espace pluridisciplinaire, le collectif CLEF se compose d'associations, de bénévoles et des partenaires institutionnels suivants : Le Conseil Général, la Ville de Lunéville, l'Etat, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, ainsi que des associations de Lunéville inscrites dans le dispositif REAAP

Afin de développer les missions du collectif, un poste de coordinateur à temps plein a été créé en décembre 2005.

La CLEF peut soutenir toutes les personnes du Lunévillois qui agissent en faveur de l'enfance, de l'éducation et de la parentalité, et en particulier les parents, les bénévoles associatifs et les professionnels (des associations, des collectivités locales et des institutions)

Jusqu'à ce jour, la CLEF, composée en majorité d'acteurs locaux de Lunéville, a su engager une dynamique locale qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire de soutien à la fonction parentale fondé sur des constats partagés dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.

Sur la base d'une expression de besoins identifiés, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales ont exprimé le souhait d'étendre la démarche globale de la CLEF sur l'ensemble du territoire du Lunévillois.

Article 1 : les missions globales de la CLEF et ses objectifs

⇒ Les missions

La CLEF, en tant que réseau de soutien à la fonction parentale associant institutions et associations agissant à Lunéville et sur le Lunévillois, poursuit les objectifs suivants validés dans le cadre de la charte de la CLEF :

1. Favoriser les échanges entre parents et entre parents et professionnels enfance/famille.
2. Soutenir les professionnels dans l'aide qu'ils peuvent apporter aux enfants dans leur réussite scolaire.
3. Alimenter la réflexion des acteurs par la mise en place d'ateliers de partages d'expériences.
4. Mettre en place un observatoire de la famille afin de permettre aux partenaires d'apporter une réponse aux besoins afférents et d'assurer une mission de veille sur le territoire.
5. Accompagner les professionnels et les bénévoles dans leurs pratiques et réflexions.
6. Permettre la mise en œuvre d'actions concertées avec les porteurs locaux.
7. Créer un pôle ressource pour soutenir les partenaires du collectif et favoriser la circulation de l'information en matière de parentalité entre les différents acteurs du Lunévillois.

Pour mener à bien ces missions, des objectifs opérationnels sont définis.

⇒ Les objectifs opérationnels

1. Mettre en place un observatoire de la famille

- Recueillir les différents éléments d'analyse du territoire (contexte socio-économique, organisation territoriale,), les observations ainsi que les besoins et attentes des professionnels et ou bénévoles en place.
- Être attentif aux évolutions des contextes familiaux afin de mieux répondre aux besoins afférents.

2. Accompagner les professionnels/bénévoles dans leurs pratiques et réflexions

- Permettre une sensibilisation de l'ensemble des professionnels et des acteurs locaux agissant dans le champ de la parentalité autour de cette thématique.
- Initier un langage commun en développant la circulation de l'information entre les différents protagonistes.
- Mutualiser les expériences et les outils.
- Développer les connaissances réciproques afin de mesurer les spécificités de chaque structure ou institution, ainsi que leurs complémentarités et leurs limites.

- Encourager une approche pluridisciplinaire en direction des familles par les professionnels et les bénévoles.
- Proposer des outils de formation et de réflexion à destination des acteurs locaux.
- Inciter les échanges entre professionnels enfance/famille et parents.

3. Conforter le pôle ressources sur le territoire du Lunévillois

- Proposer aux acteurs du territoire des outils adaptés en fonction de leur projet selon leur sollicitation.
- Etre à l'écoute des sollicitations émanant des porteurs locaux.
- Contribuer à une lisibilité et une circulation de l'information en matière d'éducation, d'enfance et de parentalité.
- Alimenter régulièrement le site internet de la CLEF pour faire connaître l'actualité en matière de soutien à la fonction parentale.

Article 2 : Le fonctionnement de la coordination

⇒ Un porteur de la CLEF

Le poste du coordinateur est porté par la MJC Jacques Prévert de Lunéville.

⇒ Un comité technique

Le comité technique se réunit tous les mois et se compose de différents partenaires institutionnels et associatifs.

Le comité technique est composé :

- Des associations membres du collectif signataire de la charte « CLEF »
- Des représentants des structures partenaires
- De l'ensemble des acteurs désirant s'investir dans la thématique
- D'un représentant de la MJC
- De bénévoles de la CLEF
- De la coordinatrice CLEF

Rôle du Comité technique :

↳ Il propose des actions aux membres de la coordination après validation du projet par le comité de pilotage, facilite leur mise en place et leur bon déroulement.

↳ Il est tenu informé des différentes démarches du coordinateur.

↳ Il peut être sollicité ponctuellement en fonction de l'actualité.

⇒ **Un comité de pilotage**

Le comité de pilotage se réunit deux fois dans l'année et se compose des différents partenaires décideurs.

Le Comité de pilotage est composé :

- du Sous-préfet
- de l'Inspecteur de l'Education Nationale
- d'un conseiller général
- du Directeur Territorial Adjoint aux Solidarités du Conseil Général
- du Délégué Territorial du Lunévillois de la Caisse d'Allocations Familiales
- du Chef de service Acteurs, Ville et Territoire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- du Chef de service Politique de la Ville de la ville de Lunéville
- d'un adjoint au maire de la ville de Lunéville
- des représentants d'associations membres du comité technique
- d'un représentant de la Fédération Départementale Familles Rurales (représentant le comité technique du Lunévillois)
- du Président de la MJC (porteur de la CLEF)
- de bénévoles de la CLEF
- de la coordinatrice de la CLEF

Rôle du Comité de pilotage :

↳ Il détermine les objectifs de la CLEF et le programme d'actions sur la base des propositions formulées par le comité technique.

↳ Il assure la continuité du développement de la CLEF.

↳ Il fixe les grandes orientations du projet global.

Article 3 : Implication et engagement de la CLEF sur la période contractuelle 2014 – 2016

⇒ L'implication

La CLEF s'inscrit dans différentes instances de concertation autour du soutien à la fonction parentale existant sur le Lunévillois :

- Comité technique CLEF sur la Ville de Lunéville

Ce comité est piloté par le coordinateur de la CLEF.

Il permet de coordonner les projets autour du soutien à la fonction parentale sur Lunéville intra-muros, tel qu'il a été redéfini en 2012 ; une charte élaborée à cette occasion précise les missions de la CLEF.

- Comité technique parentalité du Lunévillois :

Travail amorcé en 2013 et qui doit se concrétiser en 2014 ; le coordinateur de ce comité doit être défini (désigné ou identifié). Cette instance de travail doit agir en complémentarité avec les deux autres instances (comité technique CLEF et le comité d'animation territoriale) et apporter une véritable plus-value. Ce comité est réfléchi par micro-territoire à l'échelle des intercommunalités. Ce sont les porteurs locaux qui portent la réflexion sur leur territoire et qui alimentent le comité technique parentalité du Lunévillois dans lequel la CLEF assure les missions suivantes :

- pôle ressource : partage d'outils, d'information, de formation,
- rôle d'observatoire de la famille.

Cette instance technique repose sur les porteurs locaux de projet de soutien à la fonction parentale. Il a pour but de travailler et de réfléchir par micro territoire sur des projets de soutien à la fonction parentale à la suite d'un diagnostic partagé avec les partenaires locaux de l'enfance et de la petite enfance (associations, écoles, structures de la petite enfance (EAJE, LAEP ...) et de l'enfance (péri scolaires). Cette concertation permet un travail transversal, concerté et complémentaire par micro territoire.

- Comité d'animation territoriale soutien à la fonction parentale :

Une circulaire interministérielle du 7 février 2012 repose les modalités de fonctionnement de ce comité au niveau territorial et non plus départemental.

Ce comité a un rôle de coordination globale, permettant notamment des interventions spécifiques autour de la parentalité et des échanges sur les projets et réflexions de chaque acteur local.

Dans ce nouveau fonctionnement, le coordinateur de la CLEF co-animera aux côtés de la délégation territoriale CAF, le comité d'animation territoriale, en vertu de ses missions de pôle ressources et de rôle d'observatoire de la famille.

Ce comité d'animation territoriale a pour objectif d'accompagner les porteurs locaux sur leur projet global de soutien à la fonction parentale, de proposer des formations, des temps d'échange entre les différents porteurs, la création d'outils,

⇒ **Les engagements**

Au regard du projet 2014 – 2016, la CLEF s'engage à :

- Réaffirmer son rôle d'observatoire sur l'ensemble du territoire du Lunévillois en s'appuyant sur les différentes instances mises en place.
- Développer son pôle ressources.
- Etre vigilante sur la nature de la sollicitation et les ressources locales : la CLEF travaille en concertation avec les porteurs locaux et apporte son expertise selon la demande formulée.
- Continuer son approche sur l'axe petite enfance / enfance.
- Participer au travail autour de l'adolescence.

Article 4 : Soutien des partenaires décideurs

4.1 Soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

Sur décision de son Conseil d'Administration, le soutien de la CAF prend la forme de financement par le biais :

- d'une subvention annuelle pour la période contractuelle de 10 000 € au regard de l'atteinte des objectifs fixés.
- d'une subvention éventuelle dans le cadre du dispositif REAAP au regard des outils développés dans le cadre du pôle ressources.

↳ Le financement repose sur la présentation d'un bilan **à échéance annuelle** :

- d'un bilan de fonctionnement,
- d'une présentation des supports de communication,
- d'un budget prévisionnel présenté avant le 30 mars de chaque année,
- d'un compte de résultat présenté avant le 30 mars de chaque année.

4.2 Soutien de la Ville de Lunéville :

Pour soutenir l'action de la CLEF menée dans le cadre local, la Ville :

- met à sa disposition, pour toute la durée de la convention :
 - une salle de 49 m² dédiée au collectif,

- une salle de réunion de 60 m² disponible sur réservation en plus de créneaux fixes de 2 demi-journées hebdomadaires dédiés au collectif,
- prend en charge le paiement des fluides de ces locaux ainsi que les frais liés à l'utilisation de la connexion internet et du téléphone disponibles sur place,
- réalise, via son service communication et sur demande du collectif, des travaux de reprographie dans la limite annuelle de 500 € en valorisation,
- s'engage, à verser à la MJC Prévert au bénéfice du collectif une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2014,
- s'engage, sous réserve du vote des Budgets 2015 et 2016 et de la présentation de bilans annuels par le collectif avant le 31 mars de chaque année, à maintenir le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 10 000 €.

4.3 Soutien du Conseil Général de Meurthe et Moselle

Dans le cadre des priorités partagées de sa politique de contractualisation sur la période 2012 – 2015 avec les acteurs locaux du Lunévillois, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage :

- à verser à la MJC une subvention d'un montant de 10 000 euros/an pour les années 2014 et 2015 au titre du contrat territorial de développement durable,
- à verser à la MJC sur 2016, en fonction des politiques départementales qui seront définies et des moyens financiers mobilisables, une subvention d'un montant de 10 000 euros,
- à participer, à travers la mobilisation des services territoriaux, aux travaux initiés dans le cadre du projet de la CLEF.

↳ Le financement repose sur la présentation d'un bilan à **échéance annuelle** :

- Bilan des actions au titre de l'année avant le 31/12 de chaque année.
- Bilan financier au titre de l'année avant le 30 mars de chaque année.
- Budget prévisionnel avant le 31/12 de chaque année.
- Compte de résultat avant le 30 mars de chaque année.
- Rapport d'activité avant le 30 mars de chaque année.

4.4 Soutien de l'Etat :

L'Etat intervient sur le financement du poste de coordinateur par le biais d'un poste en contrat Adulte Relais et par le biais d'une subvention annuelle éventuelle (en fonction des projets présentés) au titre des crédits de la politique de la ville dans le cadre du CUCS de Lunéville, sous réserve des disponibilités financières et des priorités de l'Etat en matière de politique de la ville.

4.5 Soutien de l'Education Nationale :

L'Education nationale assure, à travers le tissu des écoles et les enseignants, une bonne circulation de l'information. Les actions proposées sont relayées par l'équipe de circonscription afin de permettre aux professionnels de les inclure dans leur projet pour une meilleure communication avec les familles ou dans des temps de formation.

Article 5 : Evaluation

L'évaluation triennale fera l'objet d'une attention particulière afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés sur la période contractuelle. Des indicateurs d'évaluation seront fixés en amont par le comité de pilotage.

Article 6 : Communication

Les logos des différents partenaires financiers doivent systématiquement figurer sur tous les supports d'information et de communication édités par la CLEF.

Les dossiers de presse rédigés mentionnent systématiquement les partenaires financiers sus-cités.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Elle pourra être résiliée par l'une des parties contractantes par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de trois mois à la MJC Prévert, association porteuse du collectif CLEF et à l'ensemble des signataires de la convention.

Fait à Lunéville, le 2013

En 6 exemplaires

Pour l'Etat,
Madame Véronique ISART
Sous-préfète de Lunéville,

Pour le Département de Meurthe-et-Moselle
Monsieur Michel DINET,
Président du Conseil Général

Pour la CAF de Meurthe et Moselle
Madame Viviane CHEVALIER,
Directrice

Pour la Ville de Lunéville,
Monsieur Jacques LAMBLIN,
Maire de Lunéville

Pour l'Education Nationale,
Monsieur Philippe PICOCHÉ,
DASEN

Pour la MJC Jacques Prévert
Monsieur Grégory GRANDJEAN,
Président